

Informations de base	
2004/2628(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur le résultat de la conférence de Buenos Aires sur le changement climatique Subject 3.70.03 Politique climatique, changement climatique, couche d'ozone 3.70.18 Mesures et accords internationales et régionales pour la protection de l'environnement	

Acteurs principaux			
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Environnement	2647	2005-03-10

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
10/01/2005	Débat en plénière		
13/01/2005	Décision du Parlement	T6-0005/2005	Résumé
13/01/2005	Résultat du vote au parlement		
13/01/2005	Fin de la procédure au Parlement		
10/03/2005	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2004/2628(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0032/2005	10/01/2005	

Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité	T6-0005/2005 JO C 247 06.10.2005, p. 0096-0144 E	13/01/2005	Résumé

Résolution sur le résultat de la conférence de Buenos Aires sur le changement climatique

2004/2628(RSP) - 13/01/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté par 542 voix pour, 24 contre et 20 abstentions, une résolution qui se félicite de l'accord international sur les décisions prises lors de la dixième conférence des parties à la CCNUCC, notamment le programme de travail de Buenos Aires sur des mesures d'adaptation et de réponses et la décision d'engager un dialogue sur les réponses futures aux changements climatiques dans le cadre de la CCNUCC et du protocole de Kyoto, en mai 2005.

Le Parlement est convaincu que l'Union européenne doit poursuivre son rôle de chef de file dans les efforts internationaux en matière de lutte contre les changements climatiques. Il escompte par conséquent que l'Union proposera au séminaire des experts gouvernementaux un futur régime qui soit compatible avec l'objectif de l'Union consistant à maintenir l'augmentation moyenne de la température planétaire en dessous de 2°C par rapport à ses niveaux de la période précédant l'industrialisation, avec des émissions de gaz à effet de serre pour la planète atteignant leur niveau maximal au cours des deux prochaines décennies, et qui respecte les principes d'équité, de responsabilité et de possibilité ou de capacité d'action. A cet égard, il souhaite que l'Union européenne adopte lors du Conseil européen du printemps 2005 des objectifs de réduction conformes à ces objectifs, tout en rappelant que, pour les pays industrialisés, des réductions de l'ordre de 30% à moyen terme, d'ici à 2020, et des réductions de 60-80% d'ici à 2050 sont nécessaires pour atteindre cet objectif.

Le Parlement demande à la Commission et aux États membres de renforcer les efforts tendant à engager un dialogue avec les pays responsables de par le monde en vue de définir une solution durable pour prévenir les changements climatiques dangereux et souhaite que les pays qui n'ont pas ratifié le protocole de Kyoto le fassent dans les meilleurs délais. Il demande par ailleurs à l'Union européenne de prendre de nouvelles mesures afin d'accroître les économies d'énergie, d'améliorer l'efficacité énergétique et de passer aux sources d'énergies renouvelables. Il invite la Commission à présenter sans délai des propositions relatives à des valeurs limites contraignantes pour le CO₂ en ce qui concerne les véhicules neufs et réitère sa demande tendant à ce que les émissions liées aux vols et aux transports maritimes internationaux soient englobées dans les objectifs de réduction des émissions de la deuxième période d'engagement, à partir de 2012.

Le Parlement est d'avis que le futur régime devrait reposer sur des responsabilités partagées mais modulées, sur la poursuite et l'intensification des réductions des émissions après 2012 et sur la participation d'un plus grand nombre de pays aux efforts de réduction, notamment les États-Unis et les pays plus avancés dans la voie du développement; demande dès lors instamment à la Commission et aux États membres de souligner la nécessité de la protection du climat lorsqu'ils dialoguent avec leurs partenaires internationaux, en particulier les États-Unis, la Chine et l'Inde.

Le Parlement souligne enfin que la coopération avec le Parlement européen et la Commission a été féconde et escompte qu'une solution sera trouvée avec le Conseil avant la prochaine conférence des parties/réunion des parties, afin que les participants du Parlement européen puissent avoir accès aux réunions de coordination de l'Union européenne en tant, au moins, qu'observateurs, bénéficiant ou non du droit d'intervenir.